

Feuille des avis officiels destinée à l'information de la population Paraît lorsque la municipalité le juge nécessaire.

No 360

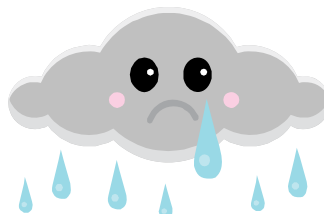
# INFORMATIONS OFFICIELLES

août 2010

Commune de Pampigny



32<sup>ème</sup> année



## Interdiction d'arroser les gazons

En raison des faibles précipitations enregistrées ces derniers mois, la Municipalité se voit dans l'obligation d'interdire l'arrosage des gazons jusqu'à nouvel avis. Nous vous remercions de vous limiter uniquement à l'arrosage des jardins potagers. **L'EAU EST UN BIEN PRECIEUX, NE LA GASPILLONS PAS.** Merci de votre compréhension.



### Vin de commune – commande

Pour la première fois, nous avons le plaisir de vous proposer du vin blanc et rouge étiqueté au nom de la Commune. Vous pouvez passer commande auprès de l'administration communale par email : [pampigny@bluewin.ch](mailto:pampigny@bluewin.ch) ou par téléphone 021.800.03.10. Le vin pourra être retiré le lundi 23 août 2010 de 18h00 à 19h00, contre paiement comptant.

Vin blanc : Clos des Abbesses Fr. 13.-- la bouteille  
Vin rouge : Le Cruchon Pinot Noir Fr. 13.-- la bouteille  
Le Roquentin Pinot Noir Salvagnin Fr. 19.-- la bouteille

<p>Réserve Commune de Pampigny</p> <p>GRAND CRU <b>CLOS</b> des <b>ABBESSES</b> La Côte Appellation d'origine contrôlée</p>	<p>Réserve Commune de Pampigny</p> <p><b>PINOT NOIR</b> La Côte Appellation d'origine contrôlée</p>	<p>Réserve Commune de Pampigny</p> <p><b>PINOT NOIR</b> Le Roquentin élevé en barrique La Côte Appellation d'origine contrôlée</p>
---	---	--

## **Votations fédérale et cantonale du 26 septembre 2010**

Les objets des scrutins fédéraux sont les suivants :

1. Modification du 19 mars 2010 de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (loi sur l'assurance-chômage, LACI)

L'objet du scrutin cantonal est le suivant :

1. Modification de l'article 151 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (prolongation du mandat des autorités communales dans certains cas de fusions de communes)
2. Loi du 16 décembre 2009 sur la juridiction en matière de bail

**Attention :** *Le bureau de vote est déplacé en Salle de Municipalité au Château et sera ouvert*

### **Dimanche 26 septembre 2010 de 08h00 à 09h00**

- L'électeur doit obligatoirement être porteur du matériel officiel reçu pour se présenter au bureau de vote. Vous avez les possibilités suivantes de voter :

#### **• Vote « par correspondance »**

- envoi par la poste (dès réception du matériel)
- dépôt auprès de l'administration communale
- dépôt dans la boîte aux lettres de la Commune (dernier délai dimanche **26 septembre 2010 à 09h00**)

## **Police des constructions**

### **Mise à l'enquête publique du 21 juillet 2010 au 19 août 2010**

**Commune de Pampigny, La Moutonnerie :** ouvertures en toiture et en façade sur le bâtiment ECA 4

### **Mise à l'enquête publique du 7 août 2010 au 6 septembre 2010**

**Immag SA, Le Grand Record du Bauloz :** construction d'un rural pour bovins à l'engraissement. Stabulation en loges pour 120 ugb, fosse à purin, fumière, silo, accès et viabilités

Ce dossier peut être consulté le lundi soir de 17h00 à 19h00 et le jeudi matin de 08h30 à 11h00.

## **Contrôle des champignons**

Nous vous informons que du 28 août au 6 novembre 2010, le contrôle des champignons est possible les samedis et lundis de 17h00 à 18h00 au collège des Chavannes à Cossonay tél. 021.861.04.95.

## **Règlement de police – Lutte contre le bruit**

La Municipalité se permet de vous rappeler les points suivants :

**Art. 41.-** Sauf autorisation de la Municipalité, tout travail bruyant de nature à troubler le repos des personnes est interdit entre 22 heures et 6 heures, ainsi que les dimanches et jours fériés usuels. En outre, l'usage de tondeuses à gazon et engins similaires (tronçonneuses, scies circulaires, meules, etc.) est interdit entre 12 heures et 13 heures, entre 20 heures et 7 heures, ainsi que les dimanches et jours fériés usuels. En outre, en dehors de ces périodes, toutes mesures doivent être prises pour réduire le bruit le plus possible.

**Art. 43.-** Il est interdit de faire du bruit sans nécessité. Chacun est tenu de prendre les précautions requises par les circonstances pour éviter de troubler la tranquillité et le repos d'autrui, notamment au voisinage des écoles et des lieux où se déroule une cérémonie funèbre ou religieuse. Il est interdit de troubler la tranquillité et le repos des voisins par l'usage d'instruments de musique ou d'appareils bruyants entre 22 heures et 7 heures. L'emploi d'instruments ou d'appareils diffuseurs de sons est permis dans les habitations, pour autant que le bruit ne puisse être entendu des voisins ou de l'extérieur. Il est interdit d'essayer ou de régler des moteurs ou d'effectuer des travaux bruyants de carrosserie ailleurs que dans les garages et ateliers réservés à cet effet. La Municipalité peut autoriser des exceptions.

## **Levée des interdictions des feux de plein air et des feux en forêt**

Compte tenu des changements météorologiques, le Département de la sécurité et de l'environnement a levé les interdictions de faire des feux de plein air et des feux en forêt. Un avis de prudence est toutefois décrété pour les feux en forêt.

## **Giron de Jeunesse de Pampigny-Cottens – 11 au 15 août 2010**

La RC 151 reliant Pampigny à Cottens sera fermée à la circulation du 11 au 16 août 2010. Le trafic sur la route de la Prêle sera perturbé les 14 et 15 août 2010. Des déviations seront mises en place.

## **Offre – Swissminiatur**

Des billets d'entrée sont toujours proposés aux communes au prix de Fr. 5.-- . Ces billets, d'une validité illimitée, peuvent être obtenus au bureau communal aux heures d'ouvertures habituelles.

## Bibliothèque communale – Vide-grenier

La bibliothèque communale organise le samedi 2 octobre 2010 un vide-grenier à la grande salle avec vente de livres d'occasion par la bibliothèque de Pampigny, vente de jouets par les enfants, stands pour les habitants du village et environs.

Informations et inscriptions : Mme Martine Corbelin – téléphone 021 800.51.72

## BIBLIOTHEQUE COMMUNALE :



### Au Château

**HORAIRE :** mardi 17h00 à 18h30 – jeudi 17h00 à 18h30 et 20h00 à 21h00  
(fermé durant les vacances scolaires)

## Paroisse du Pied du Jura – Fête des moissons de Pampigny-Sévery-Cottens

Dimanche 22 août, 10 h.30 au temple de Pampigny : célébration avec projection de photos de moissons d'antan. Ces photos ont été mises à disposition par des habitants de la région. Participation des enfants qui seront également invités à confectionner des mini-pizzas pour l'apéritif. Après le culte, apéritif, vente de pains et repas (assiettes campagnardes) sur l'esplanade de l'église (à la grande salle de Pampigny s'il pleut).

Bienvenue à tous, petits et grands !

## Journal de Morges

Fête du district de MORGES  
« Deux décis d'Odysée »  
28 août – 25 septembre 2010



### Tournée

Mont-Tendre	28.8
Romanel-s/Morges	2.9
La Sarraz	3.9
Cossonay	4.9
Gimel	8.9
Bière	9.9
Etoy	10.9
Aubonne	11.9
Colombier	15.9
Yens	16.9
Apples	17.9
Lonay	22.9
L'Isle	23.9
Eclépens	24.9
Morges	25.9

Texte : Blaise Hofmann    Musique : René Falquet    Mise en scène : Gérard Demierre

La Municipalité

Pampigny, le 4 août 2010

Objet trouvé : vélo style BMX gris métallisé

## Manifestations non officielles

### Août 10

11-15.08.2010 Giron de Jeunesse

21.08.10 Tir obligatoire/exercice fédéral

22.08.10 Fête des Moissons à Pampigny.(culte, apéro, repas campagnard)

28.08.10 Tir obligatoire/exercice fédéral

31.08.10 Tir obligatoire/exercice fédéral

### Septembre 10

03.09.10 Repas de soutien du FCPJ dès 11H30 grande-salle à Aclens

11.09.10 Souper de soutien de la fanfare de Pampigny

22.09.10 Conférence :Diaporama voler comme des oiseaux.Org. Les Aînés

25.09.10 Tir de clôture